



Cimetière

Par délibération du 05/04/20187, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des concessions et terrains au cimetière et au columbarium à compter du 1/08/2019.

Concession	30 ans	50 ans
Tombe 2m ²	125 €	166 €
Caveau 3 m ²	208 €	297 €
1/2 emplacement tombe 1m ²	84 €	110 €
1/2 emplacement caveau 3 m ²	137 €	197 €

Columbarium	15 ans	30 ans	50 ans
	58 €	80 €	114 €

Tarif de dépôt de corps dans le dépositaire communal :

- droit de 1^{ère} inhumation dans le dépositaire 46 €
 - montant mensuel de la redevance pour dépôt 18 €
- Tout mois commencé est dû en entier.